

Braccio, Nadia

De: anne Chet [annechetcuti@yahoo.fr]
Envoyé: 13 mars 2014 07:29
À: Greffe
Objet: à verser au dossier R-3863-2013 (observations)

À l'attention de Madame Louise Pelletier

Je m'appelle Anne Chetcuti, j'habite au 6735 rue de Gaspé à Montréal.

Fin octobre 2013, j'ai reçu un courrier d'Hydro-Québec m'informant du retrait prochain de mon compteur mécanique servant à évaluer ma consommation pour le remplacer par un compteur électro-polluant dit compteur intelligent. On m'y informait de ce que je pouvais également me prévaloir d'un droit de retrait, afin que me soit installé un compteur intelligent de 1ère génération, potentiellement moins invasif, à un coût beaucoup plus élevé.

J'ai immédiatement envoyé par courrier recommandé à Hydro-Québec une lettre disant clairement mon refus des options proposées, et mon désir de garder le compteur mécanique dont je suis équipée.

Un employé vacataire de la compagnie Cap Gimini, sous-traitante d'Hydro-Québec pour l'installation des compteurs dits intelligents, s'est néanmoins présentée à mon domicile le mois suivant. Je lui ai déclaré en personne mon opposition, et refusé l'accès à mon sous-sol, là où est installé mon compteur.

Hier, le 12 mars, j'ai reçu un coup de téléphone de la Société Cap Gimini qui voulait prendre rendez-vous pour installer chez moi un compteur électro-polluant. Je me suis étonnée auprès de la préposée du manque de professionnalisme dont faisait preuve l'organisme qui l'emploie : mon premier refus de donner accès à mes locaux n'a pas été enregistré par le préposé de Cap Gimini. Mon second refus, par téléphone, sera dit-elle inscrit à mon dossier, mais elle ignore s'il sera pris en compte. Elle ignore également si Cap Gimini ne rouvrira pas mon dossier dans les semaines qui viennent pour tenter de me forcer la main. Elle n'avait manifestement aucune consigne pour traiter les refus, puisqu'à chaque question de ma part (Avez-vous pris note mon refus d'accès à mon domicile en novembre 2013? Comment allez-vous prendre en compte mon refus de vous accorder un rv aujourd'hui?) elle me mettait en attente pour consulter son superviseur.

Je ne peux que déplorer ce manque de professionnalisme et de prise au sérieux de ses responsabilités par Cap Gimini, au moment où la Régie, constatant l'opposition d'un certain nombre de consommateurs, demande précisément au distributeur de fournir une estimation de cette clientèle. Il est clair que Cap Gimini n'a mise en place aucune procédure pour être en mesure de fournir cette information.

La préposée m'a cependant assurée que mon refus serait transmis à Hydro-Québec. Le service à la clientèle d'Hydro-Québec est déjà informée de mon refus d'installation d'un compteur électro-polluant à mon domicile (lettre recommandée de novembre 2013). Elle n'en n'a pas fait part à son sous-traitant Cap Gimini. et n'a assuré aucun suivi de mon dossier. Les attentes en terme de transparence et de transmission des données (nombre de consommateurs opposés à l'installation des compteurs électro-polluants) sont, en premier chef, de la responsabilité du donneur d'ouvrage, soit Hydro-Québec.

À nouveau, je déplore le manque de professionnalisme de la société d'État Hydro-Québec et interroge la crédibilité et la bonne foi d'une structure administrative bien établie. Peut-on croire qu'elle ne puisse fournir un compte-rendu chiffré de ses interventions? Ou cette incapacité est-elle l'effet d'une culture de l'opacité et de la non-imputabilité?

Je regrette de constater que, face à l'opposition rencontrée par Hydro Québec, opposition liée à la non-acceptabilité sociale de son projet, Hydro-Québec fasse la sourde-oreille et se livre plus à l'intimidation et au harcèlement qu'à l'ouverture claire et saine d'un débat public. Nous pourrions peut-être, alors, faire prévaloir les principes de précaution qui nous paraissent impératifs de poser, au-delà même des façons de faire peu démocratiques qu'emploie Hydro-Québec.

Anne Chetcuti